

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2012

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoint, MM. Jean-Noël RAFFNER, Jacky FUNK, Mmes Catherine FAYOLLE, Tania MUSY, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Madame Joëlle BOHRHAUER qui a donné pouvoir à Madame Tania MUSY pour tout vote et décision ; Madame Chantal PERRIN qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Noël RAFFNER pour tout vote et décision ; Monsieur Norbert DEMANGEAT qui a donné pouvoir à Monsieur Patrice PERRIN pour tout vote et décision.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Avant de commencer la séance officielle, il tient à adresser ses vœux de bon rétablissement à Monsieur Norbert DEMANGEAT. Madame Charlotte GAUDEL est désignée comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2012
- 2) **Affaires financières** : Approbation des comptes de gestion 2011 : régie chauffage, budget principal et eau ; DM1 budget de l'eau ; DM1 chaufferie ; Tarifs : modification de la DCM du 16.11.2011 (concessions du columbarium, location des salles communales/ association à but humanitaire) ; Subventions (stage à l'étranger, UNSS/ Collège d'Orbey ; Club de foot : entretien + classe foot ; section Lapoutroie-Lannilis) ; Admissions en non-valeurs ; Mise en place d'une carte d'achat à la bibliothèque ;
- 3) **Affaires foncières** : Achat de 2 parcelles/ réservoir du Bâa, à Mme Huguette ANCEL ; Vente de l'atelier de jus de pomme ; Vente du hangar communal ; vente du wagon.
- 4) **Points divers** : Contrat d'apprentissage / CAP petite enfance ; Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ; Création de postes/ stagiaires été ; Lot de chasse n°2 : renouvellement du garde-chasse et agrément de 2 nouveaux partenaires ; Motion pour le maintien des postes de RASED ;
- 5) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 7) Questions diverses et communications de M. le Maire

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 février 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Compte de gestion 2011/ budget principal

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget principal relatif à l'exercice 2011.

2.2. Compte de gestion 2011/ eau et assainissement

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget « eau et assainissement » relatif à l'exercice 2011.

2.3. Compte de gestion 2011/ régie de chauffage

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2011.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 10 avril 2012,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget de la régie de chauffage relatif à l'exercice 2011.

2.4 Décision modificative n°1 / budget principal

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
60636	Vêtements de travail	1 000,00	2 000,00	3 000,00
616	Primes d'assurances	36 000,00	3 000,00	39 000,00
6574	Subventions aux associations	74 100,00	5 400,00	79 500,00
Recettes de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
758	Produits divers	21 000,00	10 400,00	31 400,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.5 Décision modificative n°1 / budget « eau et assainissement »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses d'investissement		BP	DM1	TOTAL
2156	Installations techniques (programme 92)	5 000,00	5 000,00	10 000,00
Recettes d'investissement		BP	DM1	TOTAL
1641	Emprunts	22 000,00	5 000,00	27 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.6 Décision modificative n°1 / budget « régie de chauffage »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses de fonctionnement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
60221	Achat d'énergie	77 307,00	-0,36	77 306,64
658	Charges de gestion courante	0	0,36	0,36

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 10 avril 2012,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus

2.7 Tarif, 2012 : modification de la DCM du 16 novembre 2011

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint indique aux membres du conseil municipal, qu'il convient de se prononcer sur la modification d'une partie des tarifs 2012 votés lors du conseil municipal du 16 novembre 2011.

En premier lieu, concernant les tarifs de location des salles aux associations : la Commune a été sollicitée par une association à but humanitaire de Lapoutroie pour obtenir la gratuité des salles communales deux fois par an. Compte tenu de l'objet de l'association, M. CLAUDEPIERRE propose de donner une suite favorable à cette demande qui concernerait toutes les associations à but humanitaire ayant leur siège à Lapoutroie.

En second lieu, après réflexion, les tarifs adoptés pour les concessions de columbarium, de cavurnes ou l'apposition de plaques au jardin du souvenir semblent inadaptés. Ainsi, il est proposé d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2012 :

CONCESSIONS		
Cimetière (2m2)		
	15 ans	173 €
	30 ans	346 €
	50 ans	572 €
Columbarium		
	15 ans	500 €
	30 ans	850 €
	50 ans	1 300 €
Cavurnes		
	15 ans	90 €
	30 ans	170 €
	50 ans	300 €
Plaque jardin du souvenir		50 €
Jardin du souvenir sans plaque		0 €

Une concession de cavurne a déjà été attribuée à M. et Mme GSELL-HEROLD domiciliés 5b rue du 2^{ème} Tabors Marocains au tarif de 173 € pour 15 ans. Il est proposé, dans un souci d'équité, de leur appliquer le nouveau tarif et par conséquent de leur rembourser la somme de 83 €.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2011, fixant les tarifs 2012

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREVOIT que les associations à but humanitaire ayant leur siège à Lapoutroie peuvent bénéficier de la location des salles à titre gratuit, pour deux manifestations annuelles.

- MODIFIE les tarifs de concession dans le cimetière, comme proposé ci-dessus.
- ACCEPTE de rembourser à M. et Mme GSELL-HEROLD domiciliés 5b rue du 2^{ème} Tabors Marocains la somme de 83 € correspondant à la différence de tarif pour la concession d'une caverne sur une durée de 15 ans.

2.8 Demandes de subventions

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions enregistrées depuis la séance du 14 février :

- ✓ Stages d'étudiant à l'étranger : Maxime SCHMIDT et Tanguy HOLLENDER : proposition : 100 € chacun, conformément à la délibération de principe du 6 juin 2011.
- ✓ Collège d'Orbey/ prévisions UNSS : 93,69 €
- ✓ AS du canton vert : 15 064 € pour l'entretien des terrains de football et 1 750 € pour la classe foot du collège. La somme de 15 500 € avait déjà été votée en prévision lors de la séance du 14 février 2012. Le complément s'élève donc à 1 314 €.
- ✓ ASCL – section LLL : proposition : 2000 € pour le déplacement à Lannilis au mois de mai 2012 (participation aux frais de transport).

Pour la demande de subvention à l'AS du Canton Vert, il est demandé que le club fournisse à la Commune ses documents financiers. Pour information, une réunion entre le collège, le club et les communes est prévue au mois d'avril pour faire le point sur l'avenir de la classe foot du collège.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de verser les subventions suivantes :
 1. 100 € à M. Maxime SCHMIDT et 100 € à M. Tanguy HOLLENDER, pour effectuer un stage d'étudiant à l'étranger, conformément à la délibération de principe du 6 juin 2011.
 2. 93,69 € au Collège d'Orbey, pour les déplacements des élèves participant aux compétitions UNSS (montant prévisionnel).
 3. Un complément de subvention de 1 314 € à l'AS du canton vert, qui devra également fournir ses documents financiers.
 4. 2000 € à la section LLL de l'ASCL pour le déplacement à Lannilis au mois de mai 2012 (participation aux frais de transport).
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2012.

2.9 Admissions en non valeur

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur deux demandes d'admissions de titres de recettes en non valeur. Ces demandes sont transmises par le Trésorier de Kaysersberg lorsqu'il ne dispose plus de moyens légaux pour recouvrer des créances.

La 1^{ère} demande concerne les titres de recettes relatifs à la consommation d'eau pour les deux semestres de l'année 2007, par l'ancien gérant de l'Hostellerie de la Bonne Truite

(M. LETONDOR), pour une somme totale de 2 480,30 €uros. Jugement du tribunal de grande instance de Colmar de clôture pour insuffisance d'actif.

La 2^{nde} demande concerne une famille de Lapoutroie, qui n'a pas payé ses factures d'eau de 2007 à 2010 pour un montant global de 1 993,67€, ainsi que la taxe d'habitation 2009 (156,50€) et la taxe professionnelle 2008 (1403,50 €). Cette demande d'admission en non-valeur fait suite à l'établissement de plusieurs procès-verbaux de carence par l'huissier du Trésor public. Madame Charlotte GAUDEL s'étonne du non-paiement de ces diverses factures, le budget de la famille étant géré par un tuteur de l'UDAF. Les membres du conseil souhaitent obtenir plus de détails sur l'ensemble des démarches menées par le comptable public pour recouvrer ces créances.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur les titres de recette émis en 2007 à l'encontre de l'HOTELLERIE A LA BONNE TRUITE (M. LETONDOR) n° T-900007000294 d'un montant de 1 359,15€ et n° T-900012000303 d'un montant de 1 121,15 €,
- DONNE décharge au comptable concernant le recouvrement de ces recettes.
- DEMANDE à M. le Trésorier de Kaysersberg de préciser quelles actions ont été menées pour recouvrer les créances citées dans le second point et charge Mme GAUDEL, vice-présidente du CCAS de contacter l'UDAF à ce sujet.

2.10 Mise en place d'une carte d'achat à la bibliothèque

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint chargé des finances, informe les membres du conseil municipal de la méthode actuelle de gestion des achats de livres pour la bibliothèque : un bon de commande est établi par la secrétaire générale, Mme NOEL se déplace auprès d'un fournisseur situé à Colmar, dépose le bon de commande, attend 1 à 2 semaines la livraison en magasin et retourne auprès du fournisseur pour récupérer la commande ; à ce moment là une facture est éditée et payée selon les moyens habituels par les services communaux.

Ce système est très lourd et ne permet pas d'être très réactif notamment par rapport aux sorties des nouveautés ou à la disponibilité de certains livres chez les fournisseurs. Par ailleurs, en terme de gestion du temps de travail, cette méthode n'est pas optimale.

Lors d'une discussion avec le Trésorier, celui-ci a évoqué la possibilité pour la collectivité de souscrire à une carte d'achat public, qui permettrait notamment à Mme NOEL de passer commande sur internet. Les avantages : des fournisseurs référencés, une avance de paiement faite par la banque (qui est remboursée mensuellement par la Commune), un gain de temps, un contrôle des dépenses.

Une consultation de 3 banques censées proposer ce service aux collectivités a été réalisée. Seule la Caisse d'Épargne a répondu à cette consultation. Le coût mensuel de la carte proposée par la Caisse d'Épargne est de 20€ par mois (au lieu de 35 €, compte tenu du faible montant du budget de la bibliothèque). Seule Christel NOEL pourra utiliser cette carte, auprès de fournisseurs référencés, et dans la limite d'un plafond déterminé au préalable. Tout retrait d'espèces est impossible.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de doter la commune d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'ALSACE, la solution « carte achat » pour une durée de 3 ans.
- DIT que cette solution comportera la mise à disposition d'une carte dédiée à la bibliothèque, au tarif de 20 € par mois, comprenant l'ensemble des services dédiés dont la gratuité de la commission monétique pour les 1 000 premiers euros d'achats par mois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de carte d'achat public avec la Caisse d'Épargne d'ALSACE.

3) AFFAIRES FONCIERES

3.1. Achat de 2 parcelles à Mme Huguette ANCEL née MARCHAL (réservoir du Bâa)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que lors d'une simple vérification du cadastre, la mairie s'est rendu compte que les parcelles du réservoir du Bâa n'étaient pas propriété communale. Après vérification dans les archives et chez le notaire, une délibération datant du 19 décembre 1992 a bien été trouvée, mais aucun prix versé ni aucun acte rédigé !

La propriétaire actuelle, Mme Huguette ANCEL née MARCHAL a été contactée et accepte de régulariser la situation. Elle demande simplement qu'une servitude soit inscrite lui permettant d'emprunter le chemin du réservoir pour accéder à ses parcelles (servitude sur la parcelle 352). Un prix de 30 € de l'are a été proposé (équivalent à ce qui avait été proposé en 1992). 2 parcelles sont à acheter, d'une superficie totale de 8,89 ares :

- parcelle cadastrée section 14 n°350 : 3,59 ares
- parcelle cadastrée section 14 n°352 : 5,30 ares

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acheter à Mme Huguette ANCEL née MARCHAL, domiciliée 132 rue Charles de Gaulle à ORBEY (68), les parcelles cadastrées section 14 n°350 et n°352 d'une surface totale de 8,89 ares, au prix de 266,70 €uros (30 €uros l'are)
- ACCEPTE l'inscription d'une servitude de passage à la charge de la parcelle cadastrée section 14 n°352 au profit de la parcelle cadastrée section 14 n°351.
- DIT que les frais de Notaire seront pris en charge par la Commune
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes en rapport avec cette décision.

3.2 Vente de l'atelier de jus de pomme

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle que dans le cadre de la gestion de ses biens immobiliers, la Commune a contacté l'association de l'atelier de jus de pomme pour savoir si elle souhaitait se porter acquéreur de la partie de bâtiment abritant l'atelier.

En parallèle, l'avis des Domaines a été demandé. Ce service a évalué le bien à 13 000 €. L'association a confirmé qu'elle acceptait d'acheter le bien à 13 000 € sous certaines conditions : prise en charge des frais de géomètre par la Commune, déplacement du

compteur électrique, pose d'un compteur d'eau, remplacement de la gouttière défectueuse et démaussage du toit.

Le géomètre a procédé à l'arpentage du terrain. La parcelle comprenant la partie « atelier de jus de pomme » a une surface de 2,19 ares.

Monsieur René BRUN ne participe pas au vote.

Vu l'avis du service des Domaines n°2012-175V0028 en date du 7 février 2012,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents ou représentés, 1 abstention (Claude PIERREVELCIN),

- DECIDE de vendre à l'association « atelier de jus de pommes » dont le siège social se situe 10 le Stoff à LAPOUTROIE (68), la parcelle cadastrée section 1 n°3/8, d'une surface de 2,19 ares, comprenant l'atelier de jus de pommes, au prix de 13 000 Euros.
- ACCEPTE de réaliser certains travaux avant la finalisation de la vente, à savoir : déplacement du compteur électrique, pose d'un compteur d'eau, remplacement de la gouttière défectueuse et démaussage du toit
- DIT que les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune et les frais de Notaire par l'association.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes en rapport avec cette décision.

3.3 Vente du hangar jouxtant l'atelier de jus de pomme

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal qu'à côté de l'atelier de jus de pomme, se trouve un ancien hangar communal dont la Commune n'a plus l'utilité. L'association de jus de pomme ne souhaite pas se porter acquéreur de l'ensemble du bâtiment. Celui-ci a donc été proposé à l'achat aux établissements HAXAIRE au prix de 23 000 € pour une surface de 3,77 ares.

Le service des Domaines a évalué ce hangar à 17 050 € (uniquement le bâtiment). M. Jacques HAXAIRE, représentant la SCI XH a confirmé qu'il acceptait d'acheter le bien à 23 000 €, en demandant qu'un droit de passage sur la parcelle communale soit inscrit à son profit, afin de pouvoir rentrer dans le bâtiment. Par ailleurs, la Commune demandera également que soit inscrit dans l'acte de vente, le droit d'usage des surfaces extérieures pour du stationnement lors des manifestations communales.

Le géomètre a procédé à l'arpentage du terrain. La parcelle comprenant la partie « hangar » a une surface de 3,77 ares.

Vu l'avis du service des Domaines n°2012-175V0028 en date du 7 février 2012,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents ou représentés, 1 abstention (Frédéric PIERREVELCIN),

- DECIDE de vendre à la SCI XH dont le siège social se situe 18 rue du Général Dufieux à LAPOUTROIE (68) représentée par M. Jacques HAXAIRE, la parcelle cadastrée section 1 n°4/8, d'une surface de 3,77 ares, comprenant le hangar, au prix de 23 000 Euros.

- AUTORISE l'acquéreur à passer par le terrain communal pour accéder à sa parcelle et en contrepartie DEMANDE que celui-ci laisse libre d'accès les espaces extérieurs pour du stationnement lors des manifestations communales.
- DIT que les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune et les frais de Notaire par la SCI XH.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes en rapport avec cette décision.

3.4. Cession de la voiture « boîte à tonnerre » (wagon d'Hachimette)

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que 2 associations ont manifesté leur intérêt pour récupérer le « wagon », le restaurer et éventuellement le remettre en service, dans l'Ouest et le Sud Ouest de la France.

La 1^{ère} association « le train des mouettes » a récemment indiqué qu'elle laisserait la priorité à la 2nde, représentée par Monsieur Pierre LAMOLINAIRIE, domicilié Ancienne Gare, avenue des Albères à MILLAS (66), et ce en raison du coût financier du déplacement du matériel (devis s'élevant à 7 000 €, pour un enlèvement effectué par une entreprise spécialisée dans le transport ferroviaire). Son projet consiste à rénover et mettre en valeur le quartier de l'ancienne gare de MILLAS, soutenu en cela par la mairie, et transformer cette voiture en chambre d'hôtes pour passionnés des chemins de fer. M. LAMOLINAIRIE a fait une offre de prix s'élevant à 2 000 Euros.

Toutefois, ce jour-même, un habitant de Lapoutroie, Monsieur Jean-Pierre DUSAUCY a déclaré être également intéressé par l'achat de la voiture, ainsi qu'éventuellement de terrain pour pouvoir le laisser sur place.

Les élus conviennent de demander à cette personne de venir présenter son projet en réunion maire-adjoints le 13 avril. En fonction de cet exposé, ils décideront, avec l'accord du conseil municipal, quel sera l'acquéreur définitif du bien.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'offre d'achat de Monsieur Pierre LAMOLINAIRIE, domicilié Ancienne Gare, avenue des Albères à MILLAS (66) de la voiture « boîte à tonnerre » située à Hachimette, à hauteur de 2 000 €.
- Toutefois, DIT que si le projet qui sera présenté par M. DUSAUCY le 13 avril s'avère plus intéressant, cette délibération serait reportée et inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4) POINTS DIVERS

4.1. Contrat d'apprentissage / CAP petite enfance

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal qu'il a réceptionné une demande de Cheyenne HEYMANN, domiciliée à Lapoutroie, pour effectuer un contrat d'apprentissage à l'école maternelle (CAP petite enfance). Ce contrat sera uniquement effectué à l'école (90 ou 95% d'un temps complet), sous réserve de l'obtention de l'agrément de maître de stage pour Madame Chantal GAUDEL.

La Commune perçoit en contrepartie de l'embauche d'un apprenti des aides de la Région :

- 1 700 € par année de formation, correspondant à l'indemnité compensatrice forfaitaire

- remboursement des frais de formation : 1500 € maxi par année de formation

Par ailleurs, l'Etat prend en charge l'ensemble des cotisations salariales et une grande partie des cotisations patronales.

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992, concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°093-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion et de l'obtention de l'agrément du maître d'apprentissage,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage, contrat de droit privé, concernant Mademoiselle Cheyenne HEYMANN domiciliée 26c rue du Général Dufieux à Lapoutroie, en vue de préparer le CAP petite enfance,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter la Région Alsace afin d'obtenir les aides allouées aux communes, en matière d'apprentissage.

4.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2011

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, précise aux membres du conseil municipal que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les projets de rapport ont été envoyés avant la séance pour information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2011
- DIT que ces rapports seront mis à disposition du public pour consultation.

4.3. Création de postes pour les stagiaires d'été

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que, comme chaque année, la Commune a réceptionné des demandes de travail de jeunes de la Commune pour la période estivale.

8 demandes ont été déposées dans les délais : les 8 jeunes ont 18 ans ou plus cette année ; il est possible de prendre les 8, si on rajoute une période, de la mi-juin à fin juin ; Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

- ❖ embauche de 8 jeunes dans l'équipe technique, afin de pallier les absences pour congés annuels des ouvriers communaux : **création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers (IB 297 / IM295)**, à pourvoir par périodes de 3 semaines, à partir du 11 juin et jusqu'au 31 août inclus.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs, par la création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers (IB 297 / IM295) pour la période du 11 juin au 31 août inclus, à pourvoir par période de 3 semaines,
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal

4.4. Lot de chasse n°2 : agrément d'un nouveau garde-chasse et de 2 nouveaux partenaires

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Denis ROEMER trésorier de l'association « les grandes hardes » locataire du lot de chasse n°2, pour l'obtention de l'agrément d'un nouveau garde-chasse, faisant suite à la démission de M. Guy HIRTZ le 15 août 2011 : Monsieur Raoul MAURER domicilié 29 A rue de l'Eglise à NIEDERMORSCHWIHR.

La fédération des chasseurs a émis un avis favorable en date du 29 février 2012.

Par ailleurs, l'association « les grandes hardes » a également sollicité la commune pour l'agrément de 2 nouveaux partenaires : M. MUTH Claude, domicilié rue des Prés à GALFINGUE et M. STEYDLI Jean-Marc domicilié à HILSENHEIM. L'association de chasse comprend actuellement 5 associés, suite à la démission de Jean CHOMARAT au mois de février 2012 pour raisons de santé.

L'article 20.3 du cahier des charges des chasses communales indique que pour les lots contigus ayant le même locataire « *le nombre d'associés, de sociétaires ou de permissionnaires peut être calculé comme si les lots de chasse constituaient un lot unique* ».

Les lots contigus sont le lot n°2 de la Commune de Lapoutroie et le lot n°3 de la Commune de Kaysersberg. L'application de cette disposition, permet à l'association des Grandes Hardes d'agréer 7 permissionnaires, puisque la surface totale des 2 lots représente 727 hectares.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'agrément de Monsieur Raoul MAURER domicilié 29 A rue de l'Eglise à NIEDERMORSCHWIHR en qualité de garde-chasse du lot n°2, sous réserve qu'il ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de l'association « les grandes hardes » et que le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé
- DECIDE de faire application de l'article 20.3 du cahier des charges des chasses communales, considérant comme lots contigus le lot n°2 de la Commune et le lot n°3 de la Commune de Kaysersberg,
- AUTORISE l'agrément de M. MUTH Claude, domicilié rue des Prés à GALFINGUE et M. STEYDLI Jean-Marc domicilié à HILSENHEIM comme partenaires du lot de

chasse n°2, sous réserve de l'avis favorable de la fédération des chasseurs, p
portant le nombre de partenaires à 7.

4.5. Motion pour le maintien des postes de RASED

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur CHRIST, directeur de l'école élémentaire, pour que la Commune adopte une motion pour le maintien des postes de RASED.

Les 55 suppressions de postes spécialisés E et G annoncées dans le département du Haut-Rhin priveraient des centaines d'élèves d'aides spécialisées et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés. Cette mesure risque de conduire à terme à la suppression des RASED.

Le conseil municipal demande l'abandon de la suppression de cette mesure et l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté.

5) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (1 dossier enregistré).
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement arrêt maladie D.H. : 4 330,60€
 - Remboursement arrêt maladie R.A. : 9 724,70€
- **Marchés publics :**
 - **Marchés attribués :**
 - Achat de plantes pour fleurissement (marché à bons de commandes) : lycée agricole de Wintzenheim
 - **Marchés en cours ou programmés :**
 - Logiciel financier et RH (groupement de commandes avec CCVK et Sigolsheim)
 - Aménagement des aires de jeux

6) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- CCVK/mobilité : M. le Maire rappelle que le service de « transport à la demande » est opérationnel depuis le 2 avril 2012. Il permet à des personnes de plus de 65 ans, des personnes ayant un handicap ou des personnes en difficulté sociale, de se déplacer au sein de la Communauté des Communes, à un tarif unique et attractif (2,50€ par trajet). Ce service devraient être complété pour le mois de septembre 2012, par un bus à haut niveau de service 'transport cadencé depuis Orbey jusqu'à Colmar). Les négociations sont en cours avec le Conseil Général, autorité en charge des transports qui doit donner son accord au projet.

- Comité d'animation : M. René BRUN sollicite des membres du conseil municipal pour l'organisation d'un stand de jeux lors de la prochaine fête au Pays Welche. Il indique également que toutes les associations n'ont pas répondu à l'appel du comité d'animation. Il avait été expressément demandé aux associations de participer à l'animation du village ; ce point leur sera rappelé lors d'une prochaine réunion des associations.

7) COMMUNICATIONS DIVERSES

Droit de place du maraîcher

M. le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil que le maraîcher du vendredi matin a écrit un courrier par lequel il sollicite une augmentation de son droit de place de 200 € ! Il est convenu que pour 2012, son droit de place resterait le même et il lui sera suggéré d'effectuer éventuellement un don au CCAS.

Calendrier :

- <i>La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement</i>

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2012
- 2) **Affaires financières** : Approbation des comptes de gestion 2011 : régie chauffage, budget principal et eau ; DM1 budget de l'eau ; DM1 chaufferie ; Tarifs : modification de la DCM du 16.11.2011 (concessions du columbarium, location des salles communales/ association à but humanitaire) ; Subventions (stage à l'étranger, UNSS/ Collège d'Orbey ; Club de foot : entretien + classe foot ; section Lapoutroie-Lannilis) ; Admissions en non-valeurs ; Mise en place d'une carte d'achat à la bibliothèque ;
- 3) **Affaires foncières** : Achat de 2 parcelles/ réservoir du Bâa, à Mme Huguette ANCEL ; Vente de l'atelier de jus de pomme ; Vente du hangar communal ; vente du wagon.
- 4) **Points divers** : Contrat d'apprentissage / CAP petite enfance ; Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ; Création de postes/ stagiaires été ; Lot de chasse n°2 : renouvellement du garde-chasse et agrément de 2 nouveaux partenaires ; Motion pour le maintien des postes de RASED ;
- 5) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 7) Questions diverses et communications de M. le Maire

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 10 avril 2012				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint		
LOING	Clément	Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal	Procuration donnée à T. MUSY	
FUNK	Jacky	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal	Procuration donnée à J.N. RAFFNER	
MUSY	Tania	Conseiller municipal		
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
BRUN	René	Conseiller municipal		
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal	Procuration donnée à P. PERRIN	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal		